

Révision du Plan Local d'Urbanisme

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet de PLU révisé, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 Juin 2018

Projet de PLU révisé, deuxième arrêt en Conseil Municipal du 27 Juin 2019

Projet de PLU révisé, troisième arrêt en Conseil Municipal du 4 mars 2021

Dossier de PLU révisé, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2022



Note introductive

Rappel :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document cadre du PLU.

- Il formalise le projet de territoire à l'échelle de l'ensemble du territoire Robertin pour les 10 à 15 prochaines années.
- Il est transcrit règlementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement du PLU.

Explication de la structure proposée pour le document :

Le diagnostic du territoire, les projets et les ambitions portés par les élus ont conduit à identifier 3 axes permettant de structurer et de décliner les orientations générales :



- **AXE 1 : Répondre aux besoins des habitants en assurant le « vivre ensemble »**

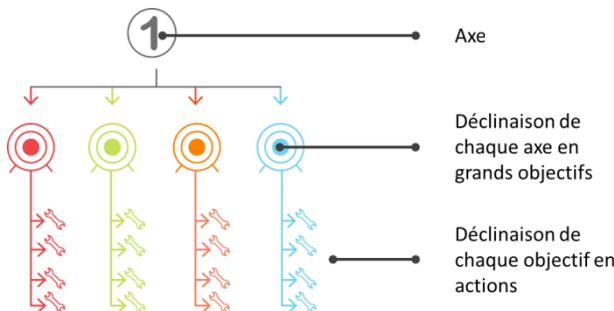


- **AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer**



- **AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire**

Chaque axe est décliné en grands objectifs, eux-mêmes mis en œuvre par une série d'actions :



Préambule

Le Robert, un territoire singulier qui associe étroitement la terre et la mer

Sa baie, quasiment fermée, entourée de ses mornes et de ses pointes, constitue une entité paysagère et environnementale exceptionnelle. Entrée de CAP Nord, la commune est située à proximité immédiate des grands pôles économiques de l'île, du Lamentin à Fort-de-France, tout en offrant un cadre de vie agréable entre mer et campagne.

Un projet qui s'appuie sur la mise en valeur du lien terre-mer

Bénéficiant de son site exceptionnel, autour de sa baie ou le lien terre – mer est très fort, la commune a développé une économie basée notamment sur les activités de pêche, d'aquaculture, d'agriculture, de commerce, de transformation et de vente des produits locaux issus à la fois de son sol et des eaux de sa baie.

La ville du Robert entend poursuivre son développement économique et le diversifier en restant ancré dans son territoire. L'implantation prévue du Centre Caribéen de la Mer et d'un pôle de recherche universitaire sur les milieux aquatiques va contribuer à renforcer l'attractivité de la commune en développant la recherche et la formation en lien avec les richesses du territoire. Ces atouts et spécificités font l'attractivité de la commune qui entend également poursuivre son développement touristique.

Un projet qui s'organise autour de la notion du « vivre-ensemble »

L'évolution de la commune doit se faire en incluant l'ensemble de la population Robertine. Le projet de territoire passe prioritairement par le développement du « vivre-ensemble ». Cela implique une meilleure prise en compte des besoins des habitants, que ce soit en termes de logements, de déplacements, d'emplois... Le « vivre ensemble » nécessite également un renforcement du lien social, par le développement d'aménagements supports de plus de convivialité, par la redynamisation de la vie culturelle et festive locale et par une attention particulière portée au mode de vie des Robertins.

Il apparaît important que les projets qui s'inscrivent dans le territoire en prennent mieux en compte les réalités et les particularités, et contribuent de manière plus sensible à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le projet de la commune va s'attacher à protéger et à valoriser un site exceptionnel en s'appuyant sur la richesse issue de la diversité de sa population. Le développement va être adapté à la prise en compte des risques naturels. La vie doit s'adapter au territoire dans l'objectif de valoriser les milieux.



La consommation maximale des espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève à 175,4 ha, ce qui représente 4,7 % du territoire communal.

Dans le même temps, l'objectif de reclasser **250,4 hectares** de zones urbaines ou à urbaniser en zones naturelles ou agricoles a été fixé.

La consommation nette du présent PLU devra donc correspondre à une diminution d'environ 35,5 hectares des espaces urbains ou à urbaniser.



- **AXE 1 : Répondre aux besoins des habitants en assurant le « vivre ensemble »**
 - Objectif 1 : Affirmer les deux polarités du territoire (centre ville et hameau de Vert Pré)**
 - Objectif 2 : Valoriser les quartiers**
 - Objectif 3 : Assurer une organisation harmonieuse de l'habitat**
 - Objectif 4 : Maintenir et développer le commerce de proximité**
 - Objectif 5 : Renforcer la dynamique éducative, sportive et culturelle de la ville**
 - Objectif 6 : Faciliter les déplacements de proximité et développer des espaces publics conviviaux**



Objectif 1 :

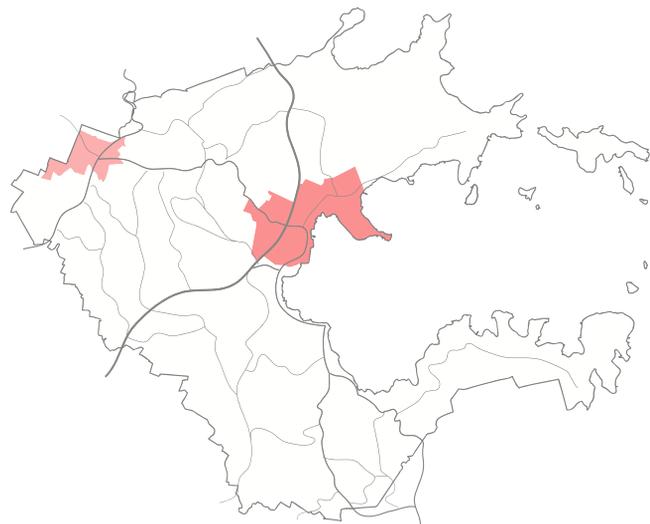
Affirmer les deux polarités du territoire (centre ville et hameau de Vert Pré)

A. Mettre en œuvre le projet urbain du centre-ville :

- **Construire un véritable centre-ville au Robert.** Ce centre-ville est constitué du centre-bourg, de ses extensions proches et des zones d'extension urbaine telles que Mansarde, Moulin à Vent, Cité Lacroix...;
- **Apporter dans le centre-ville les équipements** et éléments d'organisation susceptibles de permettre l'épanouissement des fonctions urbaines tout en améliorant le cadre et la qualité de vie des habitants, en renforçant notamment le lien avec le front de mer (l'aménagement du front de mer, le cinéma, la médiathèque, le parc urbain de Derrière Bourg...).

B. Mettre en œuvre le schéma d'aménagement général du hameau du Vert-Pré :

- **Conforter la structuration urbaine du centre historique de ce quartier,** en complétant et réhabilitant les voiries ;
- **Permettre une densification progressive** depuis les quartiers d'habitat dispersé, très ruraux jusqu'au centre du quartier ;
- **Affirmer le développement d'activités économiques, sociales et culturelles,** afin d'offrir aux habitants un cœur de quartier où il fait bon vivre et travailler.



Renforcer l'attractivité des pôles urbains (centre-ville et le Hameau du Vert-Pré)

-  Mettre en œuvre le projet urbain du centre-ville
-  Mettre en œuvre le schéma d'aménagement général du hameau du Vert-Pré



Objectif 2 :

Valoriser les quartiers

A. Quartiers hors zone de risques :

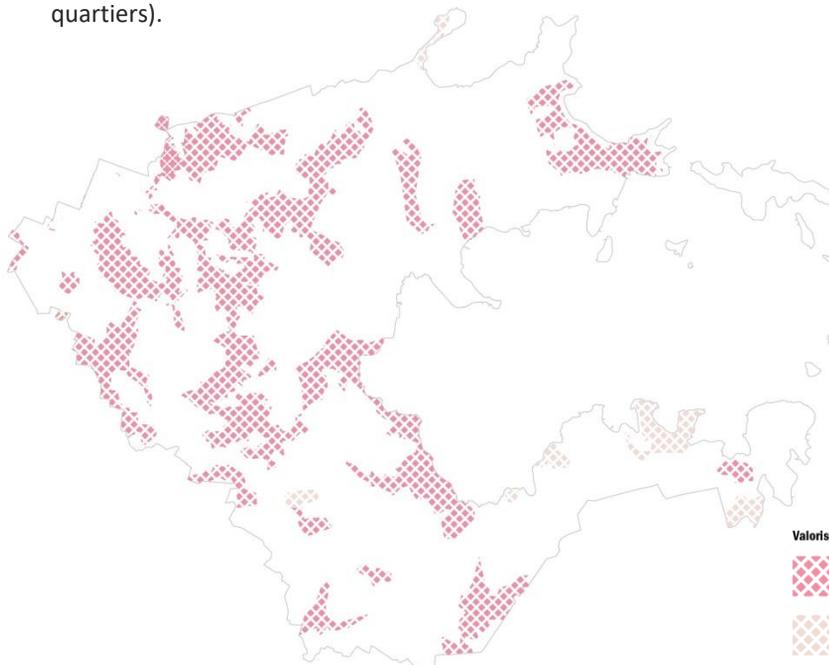
- **Organiser et structurer les principaux quartiers** pour accompagner le développement de la ruralité et surtout limiter l'étalement de l'habitat.
- **Renforcer l'attractivité des quartiers** par la création d'espaces collectifs partagés.

B. Quartiers en zone de risques :

- **Eviter le développement de l'habitat dans les zones à risques dans un souci de sécurité des personnes.**
- Reconnaître la présence des habitants afin de leur permettre d'obtenir les conditions d'amélioration de leur habitat.
- **Permettre la réalisation de zones de repli** en cas de d'évènements climatiques majeurs, notamment pour les habitats de Pontaléry et de Four à Chaux

C. Quartiers insalubres :

- **Poursuivre les opérations de restructuration** afin d'améliorer les conditions d'habitat et de vie ;
- **Envisager le déplacement de populations** concernées par des risques majeurs (relogement dans d'autres quartiers).



Valoriser les quartiers

-  Organiser et structurer les principaux quartiers pour accompagner le développement de la ruralité et surtout limiter l'étalement de l'habitat.
-  Ne pas autoriser de densifier ces quartiers mais reconnaître la présence des habitants afin de leur permettre d'obtenir les conditions d'amélioration de leur habitat.



Objectif 3 :

Assurer une organisation harmonieuse de l'habitat

A. Assurer une plus grande concordance entre offre et demande et assurer les conditions du « vivre ensemble » entre la population locale et les populations nouvelles.

- **Permettre une plus grande diversification de l'offre** afin de favoriser la mixité sociale :
 - Avoir une politique forte pour **permettre aux Robertins d'accéder à la propriété** tant en logement individuel que collectif ;
 - **Réaliser un centre d'hébergement** ou de séjour dans la zone de Moulin à Vent ;
- **Prendre en compte le vieillissement** de la population en développant des services adaptés.
- **Maintenir la cohésion sociale** en évitant le développement de grandes unités de logements sociaux.
- **Œuvrer pour la construction de logements sociaux** dans l'objectif de répondre aux obligations de la loi SRU à horizon 2032.

B. Veiller à la qualité architecturale et urbaine des nouveaux projets.

- **Permettre une bonne intégration des logements** dans leur environnement et dans la réalité du terrain (prise en compte de la pente notamment) ;
- **Privilégier des logements « à vivre »**, au sein de petites unités, avec la possibilité d'avoir un jardin privatif ou l'accès à un jardin partagé pour les logements collectifs.

C. Poursuivre et mener à terme la résorption de l'habitat insalubre notamment sur les zones littorales

- Poursuivre la mise en œuvre des actions visant à réduire le parc de logement vacant et indigne.
- Remettre sur le marché un minimum de **500 logements vacants** à l'horizon du PLU (2032)



**Objectif 4 :****Maintenir et développer le commerce de proximité****A. Maintenir et développer le commerce de proximité dans les polarités.**

- **Dans le centre ville**, permettre l'implantation de commerces et de services plus haut de gamme et de qualité autour de la place de l'église et de la mairie afin de proposer une offre complémentaire aux centres commerciaux et de conforter l'attractivité du centre-ville.
- **A l'entrée Sud du centre-ville**, créer une dynamique commerciale en :
 - Déplaçant le marché au Courbaril ;
 - Renforçant la dynamique commerciale en entrée de ville Sud et le long de la rue du Courbaril.
- **A Mansarde**, développer une zone commerciale et de loisirs.

B. Permettre le développement d'une petite polarité commerciale de proximité au cœur de chaque quartier.

- Dans la mesure du possible, identifier un espace public dans chaque quartier qui puisse accueillir un mini marché agricole afin de répondre notamment aux besoins d'une population vieillissante.





Objectif 5 :

Renforcer la dynamique éducative, sportive, culturelle et sociale de la ville

A. Poursuivre l'amélioration des équipements scolaires existants

- Reconstruire, agrandir ou réaménager les écoles en fonction des besoins, notamment l'école Simone Branglidor ;
- Permettre la reconstruction du collège du Vert-Pré.

B. Développer une offre culturelle diversifiée et accessible à tous

- Construire une médiathèque et un centre culturel dans le bourg ;
- Permettre la réalisation du Centre Caribéen de la Mer à Pointe Melon/Pointe Savane ;
- Accompagner la réalisation d'un complexe cinématographique multisalle dans la zone de Mansarde ;
- Conforter les Maisons des associations et les sièges associatifs dans les quartiers, notamment à Duchesne.

C. Compléter l'offre d'équipements sportifs, de santé

- Permettre la réalisation d'un complexe sportif à Pointe Lynch.
- Permettre la réalisation d'un pôle santé à Pointe Melon.

D. Faciliter la création d'équipements créateurs de lien social
(crèches, micro-crèches, garderie, centre de loisirs pour enfants...)

E. Renforcer le réseau numérique sur le territoire et permettre l'installation de bornes électriques près des bâtiments publics



Objectif 6 :

Faciliter les déplacements de proximité et développer des espaces publics conviviaux**A. Encourager les mobilités alternatives à la voiture sur le territoire**

- **Penser l'organisation du transport dans les quartiers**, notamment pour permettre la desserte de quartiers aujourd'hui non desservis comme Pointe Royale ;
- Imaginer une **navette électrique** gratuite dans le bourg ;
- Conforter le **maillage** entre les déplacements piétons et le réseau de transports en commun ;
- Réaliser un **cheminement piéton** le long de la RN1 ;
- Améliorer et faciliter les **déplacements piétonniers** dans le centre-ville ;
- Créer une possibilité de **traversée piétonne de la RN1** pour favoriser les déplacements entre les quartiers le centre-ville ;
- Développer une **piste cyclable** entre le bourg et la pointe Melon.

B. Développer des espaces publics support d'animation et de lien social

- Aménager un **parc urbain** dans le centre-ville support d'activités culturelles et sociales, en lien notamment avec le centre culturel et la médiathèque ;
- Créer une **nouvelle place** entre la mairie et l'église, au cœur du centre historique à travers un aménagement de qualité et le développement de nouveaux commerces ;
- Mettre en place **des animations** sur le front de mer ;
- Créer des **espaces publics** au sein des quartiers, lieux de rencontre pouvant accueillir des petits marchés locaux.

C. S'appuyer sur le relief important du centre-ville pour permettre la création d'espaces de stationnement en souterrain, afin d'améliorer l'attractivité des commerces et services et d'assurer leur bon fonctionnement.**D. Réaliser un échangeur au niveau de la RN1 afin de favoriser les liaisons inter-quartiers à défaut d'un passage souterrain**



- AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer

Objectif 1 : Mettre en valeur la baie du Robert

Objectif 2 : Développer l'activité économique en s'appuyant sur les potentialités locales

Objectif 3 : Poursuivre le développement touristique

Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité au territoire

Objectif 5 : Développer l'attractivité du territoire par le développement de grands équipements

AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer



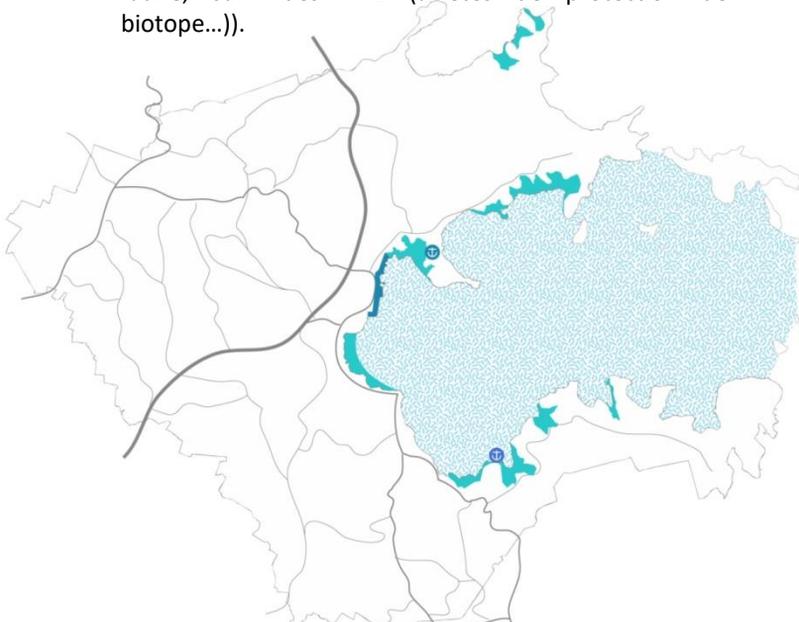
Objectif 1 :

Mettre en valeur la baie du Robert

S'appuyer sur le plan de référence de la Baie et de l'aménagement du front de mer

Le plan de référence constitue un projet global et multifacettes qui permet d'aborder chacune des thématiques en fixant les orientations et les actions à mener pour protéger et valoriser ce site remarquable à l'échelle du territoire martiniquais, et qui affirme la volonté de la ville de tourner son développement vers la mer.

- **Permettre le développement économique** autour des activités liées à la mer ;
- **Aménager les espaces publics paysagés et naturels** du front de mer en lieux publics de découverte ou d'activités festives ;
- **Protéger le littoral urbain de Pontaléry** en réalisant des aménagements afin de gérer la problématique des sargasses et sécuriser les habitations vis-à-vis des risques (submersion et inondation) ;
- **Organiser les activités de plaisance** en créant des zones de mouillage organisées et du stockage à sec dans la baie (projet de port à sec) afin de réduire le mouillage sauvage et mieux protéger les coraux ;
- **Permettre le développement du port de commerce** à Reynoird ;
- **Assurer la préservation des îlets** et la mise en valeur de leur patrimoine naturel et historique, notamment l'îlet Chancel (mise en valeur des ruines, préservation de la faune, suivi des APB (arrêtés de protection de biotope...)).



Protéger et mettre en valeur la baie

- Mettre en œuvre le plan de référence de la Baie et de l'aménagement du front de mer
- Préserver et reconstituer les espaces de mangrove
- Assurer le développement du lien social par l'aménagement des espaces publics paysagés et naturels de front de mer
- Permettre le développement du port de commerce à Reynoird
- Organiser des activités de plaisance en créant des zones de mouillage à sec dans la baie (projet de port à sec) afin de réduire le mouillage sauvage et mieux protéger les coraux;

AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer



Objectif 2 :

Développer l'activité économique s'appuyant sur les potentialités locales

A. Equilibrer le développement du territoire par une meilleure gestion des espaces et une organisation des activités plus performante :

- **A Lestrade**, développement d'un pôle à haute qualité environnementale pour le traitement et la valorisation des déchets ;
- **A Mansarde**, création d'une polarité pour le commerce, la culture, les loisirs et l'artisanat ;
- **A Fonds-Nicolas/Reynoird**, développement de l'activité portuaire de commerce et de plaisance, et implantation d'outils de production et de transformation ;
- **De Pointe Melon à Pointe Fort**, création d'un pôle océanographique avec le Centre Caribéen de la Mer, le CRAM (Centre de Recherche Aquatique de la Martinique) et l'IFREMER ;
- **Sur le front de mer urbain**, développement d'activités de plaisance, de pêche, de commerce, de loisirs et d'hôtellerie ;
- **Dans le centre-ville et au hameau du Vert-Pré**, favoriser les administrations publiques diverses et les services privés, mais aussi le commerce et l'artisanat de services ;
- **A Pointe Fort**, accompagner le développement du club nautique.

B. Conforter les zones d'activités économiques existantes

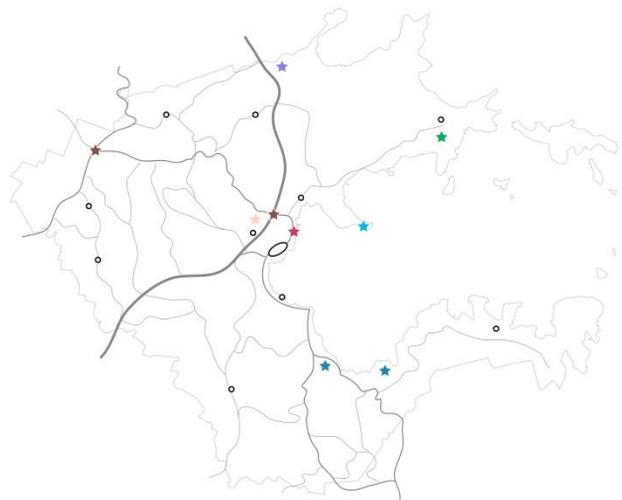
- **Conforter et permettre l'extension du parc d'activités de Fonds-Nicolas** ;
- **Conforter et diversifier la zone d'activités de Gaschette** (station-service, banque, UFR, boulanger etc.) ;
- **Maintenir l'activité de la carrière de la Digue**, et accompagner le projet de développement d'un centre de vente de matériaux, tout en prenant en compte la proximité d'espaces habités.

C. Assurer le développement de l'activité de pêche

- **Poursuivre le développement de lieux communs pour les pêcheurs** permettant de limiter la pression urbaine sur le littoral et de garantir une possibilité pour les pêcheurs d'exercer normalement cette activité.
- **Structurer le Port de Pêche (APID)** sur le front de mer afin d'avoir un équipement plus adapté pour les pêcheurs.
- **Permettre le développement de zones en mer** pour l'élevage d'huîtres, de crustacés...

D. Maintenir et diversifier l'activité agricole :

- **Protéger les terres agricoles** notamment en engageant une étude dans le but de mettre en place une Zone Agricole Protégée multisites.
- **Mettre en valeur les terres en friche**
- **Mettre en place une politique agricole de diversification de la production** au profit de la réponse au marché local (fruits, légumes, viandes....) et permettre l'installation de jeunes agriculteurs notamment par le biais d'une politique foncière active



Equilibrer le développement économique du territoire :

- ★ Centre-Ville et le Hameau de Vert-Pré, pour les administrations publiques diverses et les services privés, mais aussi pour le commerce et l'artisanat de services
- ★ Front de mer urbain, pour la plaisance, la pêche, le commerce et les loisirs;
- ★ Mansarde, pour le commerce, la culture, les loisirs et l'artisanat;
- ★ Pointe Lynch, accompagner le développement du club nautique.
- ★ Fonds-Nicolas et Reynoird pour l'activité portuaire, commerce et de plaisance, ainsi que pour l'implantation d'outils de production et de transformation
- ★ Lestrade, un pôle à haute qualité environnementale pour le traitement et la valorisation des déchets;
- ★ Pointe Melon à Pointe Fort, pôle océanographique avec le CCM, le CRAM et l'IFREMER;
- Soutenir le commerce de proximité dans les quartiers et permettre la réalisation de mini-marchés agricoles
- Créer une dynamique commerciale à l'entrée sud du bourg

AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer



Objectif 3 :

Poursuivre le développement touristique

Affirmer la vocation touristique du territoire en s'appuyant sur ses richesses et ses potentiels terrestre et maritime.

- **Créer un circuit touristique** dans les mornes, avec aménagement de points de vue, en complémentarité avec le littoral ;
- **Prévoir la création d'une offre d'hôtellerie** sur le territoire, et notamment sur le front de mer, à Pointe Melon, à Sable Blanc... ;
- **Développer une offre nouvelle de restauration et de cafés** avec terrasse le long du front de mer ;
- **Préserver l'accès visuel à la baie notamment à Pontaléry.** Réaliser des aménagements pour protéger les constructions tout en développant des espaces publics plantés, et permettre de nouveaux accès à la mer.



AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer



Objectif 4 :

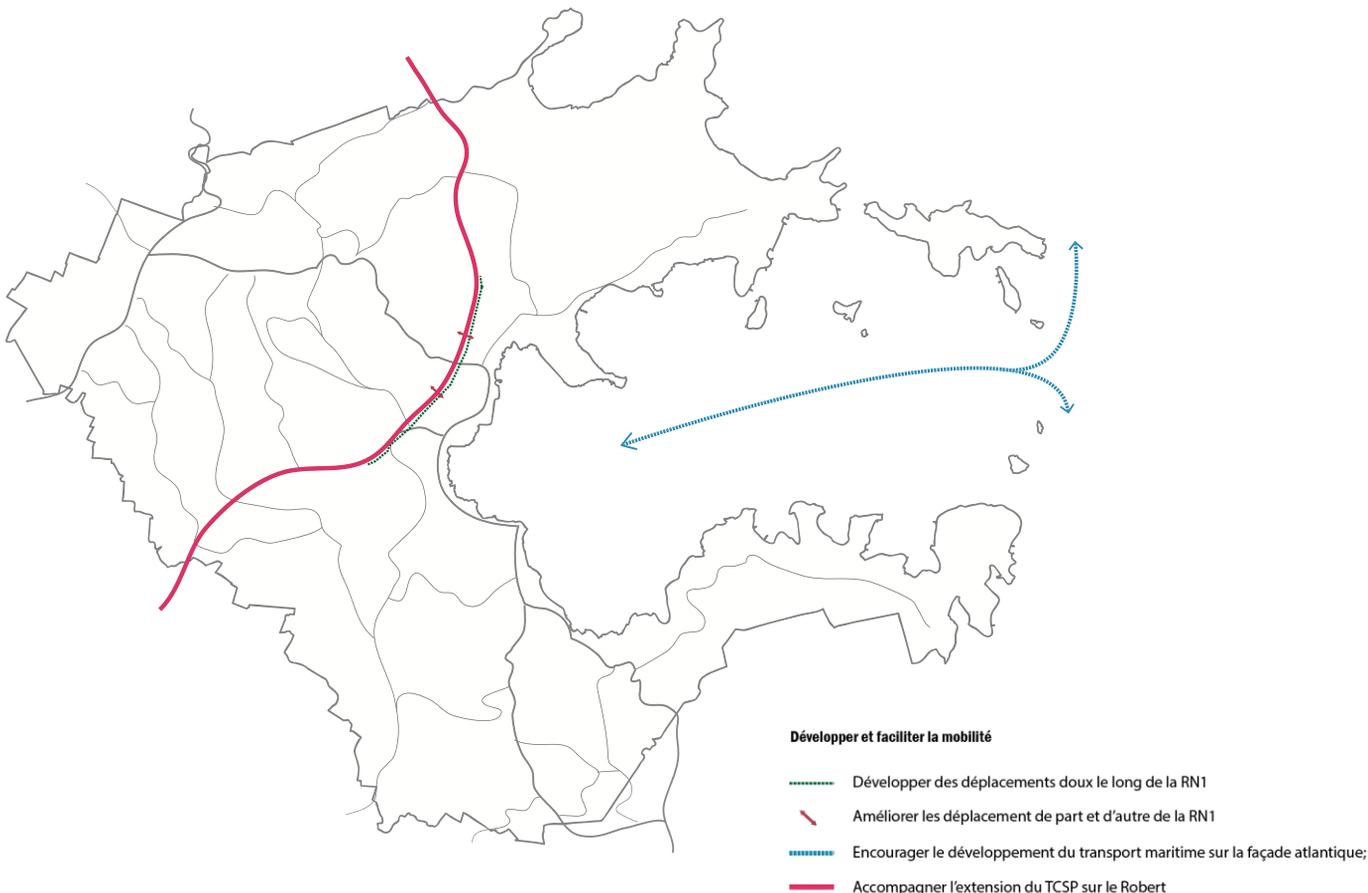
Améliorer l'accessibilité au territoire

A. Soutenir et accompagner l'extension du TCSP au Robert

- **Anticiper les aménagements futurs** et les impacts du TCSP sur le fonctionnement général de la commune.

B. Faciliter l'accès au territoire et au centre-ville par le développement d'alternatives à la voiture individuelle

- **Engager la mise place d'un transport urbain** de qualité à l'échelle communautaire ;
- **Améliorer les liaisons entre les quartiers et le centre-ville** par une meilleure organisation des transports publics ;
- **Encourager le développement du transport maritime** sur la façade Atlantique;



AXE 2 : Développer l'attractivité économique et touristique en prenant en compte le lien terre-mer



Objectif 5 :

Développer l'attractivité du territoire par le développement de grands équipements

A. Retrouver un dynamisme culturel

- **Réaliser un centre culturel** rue Vincent Allègre (à la place des deux écoles Lucien Laroche et Laure Marmont) et comprenant une salle de spectacle, de théâtre, des cours de danse et de musique. Ce centre doit répondre au besoin des 60 quartiers et donc des associations en termes de salle de spectacle ;
- **Construire une médiathèque** dans le centre ville, rue Vincent Allègre ;
- **Encourager la réalisation d'un multiplexe cinématographique** dans la zone de Mansarde comprenant une offre de restauration. Cet équipement pourrait permettre à la ville de disposer d'une infrastructure permettant d'accueillir des manifestations culturelles ponctuelles.

B. Favoriser le développement de la recherche et de la formation sur le territoire du Robert

- Appuyer la création du **Centre Caribéen de la Mer** ;
- Soutenir l'installation du **pôle de recherche universitaire** sur les milieux aquatiques sur la route vers Pointe Melon ;
- Permettre la réalisation un **centre technique de l'aquaculture** en lien avec le pôle de recherche et le Centre Caribéen de la Mer ;
- Renforcer **l'outil informatique** dans l'ensemble des structures éducatives de la commune ;
- Développer **le très haut débit** notamment dans les secteurs de développement économique.

C. Améliorer les services aux habitants :

- Réaliser un **nouveau centre administratif** à proximité des services techniques ;
- **Réhabiliter le bâtiment de l'Hôtel de Ville.**



AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire

Objectif 1 : Maintenir l'activité agricole sur le territoire

Objectif 2 : Valoriser les unités paysagères et le patrimoine

Objectif 3 : Améliorer la préservation de la biodiversité à travers la protection de la trame verte et bleue

Objectif 4 : Engager la transition énergétique et préserver les ressources

AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire

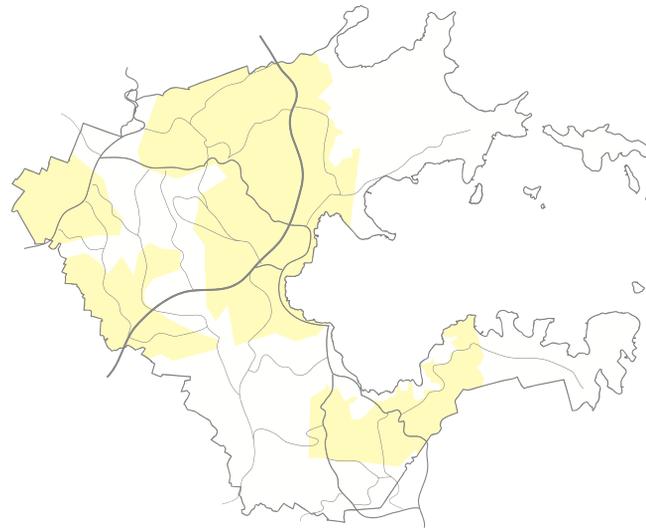


Objectif 1 :

Maintenir l'activité agricole sur le territoire

A. Sanctuariser les terres agricoles

- **Protéger les terres agricoles** notamment en engageant une étude dans le but de mettre en place une Zone Agricole Protégée multisites ;
- **Créer des zones agricoles renforcées ;**
- **Veiller à limiter le morcellement des terrains** en zone agricole, afin d'en préserver l'exploitation ;
- **Reconquérir les terres agricoles** en permettant le développement agricole au sein de certaines zones devenues naturelles ;
- Enrayer la **réduction de la contamination des sols** par la chlordécone et adapter les typologies de culture au niveau de pollution.
- Eviter le développement de **fermes photovoltaïques ;**
- **Prévoir la réalisation de retenues collinaires** pour l'irrigation des cultures ;
- **Encadrer le développement de l'agritourisme** en imposant des contraintes fortes pour garantir que le terrain ne soit pas dénaturé : autoriser uniquement des structures légères et démontables pour éviter la transformation en logement.



Protéger les terres agricoles, lieux de production importants, mais aussi éléments constitutifs du grand paysage communal

B. Inciter à la diversification de l'activité agricole et des modes de production

- **Mettre en place une politique agricole de diversification de la production** au profit de la réponse au marché local (fruits, légumes, viandes....) et permettre l'installation de jeunes agriculteurs par le biais d'une politique foncière active ;
- **Accroître la production locale** et vivrière à travers le développement de jardins créoles ;
- **Contribuer à l'implantation des entreprises de transformation de produits** destinés aux industries agro-alimentaires. Développer notamment l'aquaculture par la création d'une industrie de conserverie et de transformation du poisson ;
- Prévoir des aménagements pour **accueillir des emplacements pour la vente de produits locaux** dans l'espace de campagne.



AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire



Objectif 2 :

Valoriser les unités paysagères et le patrimoine

A. Mettre en valeur les unités paysagères du Robert

- **Décliner les orientations de l'Atlas des Paysages** sur le territoire Robertin
- **Mettre en scène les paysages en développant et sécurisant des sites de point de vue** sur la baie et sur la plaine du Lamentin, permettant l'échange entre les visiteurs et les habitants des quartiers. Ces points de vue ou percées visuelles peuvent être réalisés dans le bourg ou les quartiers ;
- Assurer la mise en valeur **des sources, des rivières** (Cacao, la Digue...) **et des cascades** ;
- Préserver **l'agriculture** qui participe au grand paysage de la commune ;
- Développer **les sentiers littoraux**, en forêt et le long des rivières. Créer des parcours initiatiques encadrés et ponctuels dans la mangrove en lien avec le Centre Caraïbéen de la Mer.



B. Préserver le patrimoine bâti, support de l'identité robertine

- **Préserver les monuments historiques** du vieux bourg (façade de l'Hôtel de ville, église, ...)
- **Valoriser le petit patrimoine local**, témoin de l'histoire de la commune (mur du port à sec de Reynoird...). **Permettre la réhabilitation des maisons anciennes** à Pointe La Rose, Pointe Royale, habitation Gaalon, Moulin à Vent...
- **Préserver les maisons créoles et historiques du centre-ville** (telle la maison de bois en face de la médiathèque).
- **Retrouver une organisation urbaine traditionnelle** avec une architecture qualitative dans les sites de projet du centre-ville pour permettre de donner un cachet particulier au bourg et sur front de mer.

AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire



Objectif 3 :

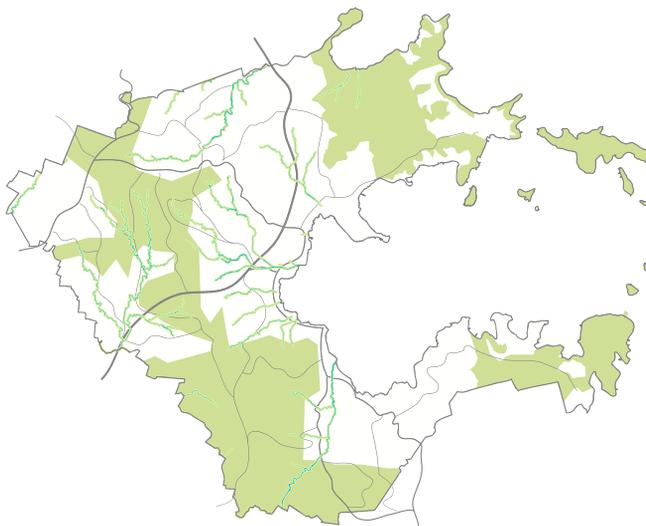
Améliorer la préservation de la biodiversité à travers la protection de la trame verte et bleue

A. Protéger et conforter les éléments de la trame verte sur le territoire :

- **Protéger les espaces boisés de grande échelle** mais aussi ceux accompagnant les ravines, et les haies, éléments importants de la trame verte ;
- **Protéger les terres agricoles**, aussi éléments constitutifs du grand paysage communal ;
- Préserver et développer **les jardins créoles** ;
- Veiller à l'aménagement **d'espaces paysagers au sein des nouvelles opérations** afin de mailler la trame verte.

B. Protéger la ressource en eau et les éléments de la trame bleue :

- Développer le **traitement des eaux pluviales** avant rejet dans les rivières ;
- **Préserver la végétation le long des cours d'eau**. Maitriser les abords des rivières en interdisant l'agriculture et en plantant des espèces arbustives spécifiques permettant le filtrage de l'eau ;
- Prendre en compte le contrat de rivière du Galion qui concerne le nord du territoire et étendre les prescriptions et les bonnes pratiques aux autres rivières de la commune ;
- **Préserver les zones de baignade** et assurer une bonne qualité de l'eau dans ces secteurs.



Protéger et développer la trame verte et bleue, le grand paysage et l'activité agricole

 Protéger la ressource en eau et les éléments de la trame bleue

 Protéger les espaces boisés de grande échelle mais aussi ceux accompagnant les ravines, et les haies, éléments importants de la trame verte.

AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire



Objectif 3 :

Améliorer la préservation de la biodiversité à travers la protection de la trame verte et bleue
C. Mettre en œuvre la dimension écologique du plan de référence de la Baie

- **Restaurer la qualité de l'environnement naturel** maritime et littoral ;
- **Redonner à la baie une réelle qualité de vie** et une qualité environnementale ;
- **Poursuivre la démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC)** ;
- **Poursuivre le développement de la gestion intégrée des bassins versants** et affirmer la nécessité d'avoir une « ceinture d'assainissement », avec notamment la création des bassins de rétention et de décantation afin de préserver les apports d'eau dans la baie ;
- **Organiser l'accueil des bateaux** au sein des futurs ports et des mouillages afin de limiter l'ancrage dans la baie qui abîme les fonds marins ;
- Protéger et **reconstituer les espaces de mangrove** dans le cadre du plan de référence d'aménagement du front de mer ;
- Autoriser le désensablement des 9 embouchures pour permettre la reconstitution de la faune marine ;
- Préserver le caractère totalement naturel les îlets et encadrer leur fréquentation.



AXE 3 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire



Objectif 4 :

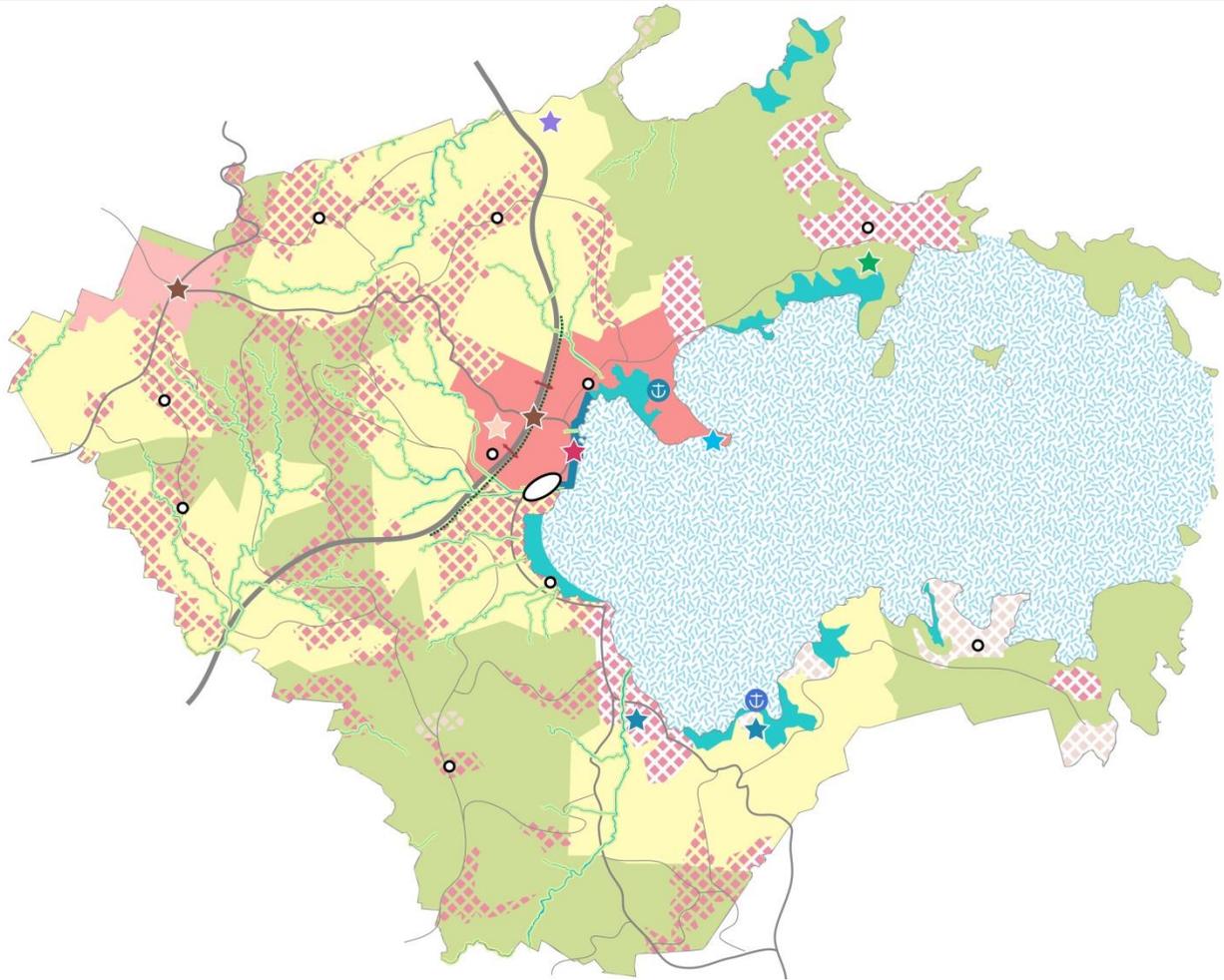
Engager la transition énergétique et préserver les ressources**A. Encourager le développement des énergies renouvelables**

- **Valoriser le phénomène des sargasses** afin de les utiliser en tant que biomasse, et développer ainsi une nouvelle source d'économie ;
- **Développer l'énergie solaire :**
 - **Sur l'ensemble des bâtiments publics** et développer des éclairages à faible consommation d'énergie, notamment pour les équipements sportifs ;
 - **Dans les quartiers** afin de réduire les risques de coupures de courant lors des événements climatiques, et développer l'éclairage public solaire ;
- Au sein des secteurs de projet, **inciter fortement au développement des énergies renouvelables.**

B. Préserver les ressources naturelles

- Encourager **la récupération des eaux pluviales** ;
- **Préserver la ressource en eau potable** ;
- Prendre en compte **le zonage d'assainissement intercommunal** et le projet de station d'épuration à Pontaléry.

Cartographie schématique des grandes orientations du PADD



Renforcer l'attractivité des pôles urbains (centre-ville et le Hameau de Vert-Pré)

- Mettre en œuvre le projet urbain du centre-ville
- Mettre en œuvre le schéma d'aménagement général du hameau de Vert-Pré

Valoriser les quartiers

- Organiser et structurer les principaux quartiers pour accompagner le développement de la ruralité et surtout limiter l'étalement de l'habitat.
- Ne pas autoriser de densifier ces quartiers mais reconnaître la présence des habitants afin de leur permettre d'obtenir les conditions d'amélioration de leur habitat.

Développer et faciliter la mobilité

- Développer des déplacements doux le long de la RN1
- Améliorer les déplacements de part et d'autre de la RN1
- Encourager le développement du transport maritime sur la façade atlantique;
- Accompagner l'extension du TCSP sur le Robert

Protéger et développer la trame verte et bleue, le grand paysage et l'activité agricole

- Protéger la ressource en eau et les éléments de la trame bleue
- Protéger les terres agricoles, lieux de production importants, mais aussi éléments constitutifs du grand paysage communal
- Protéger les espaces boisés de grande échelle mais aussi ceux accompagnant les ravines, et les haies, éléments importants de la trame verte.

Protéger et mettre en valeur la baie

- Mettre en œuvre le plan de référence de la Baie et de l'aménagement du front de mer
- Préserver et reconstituer les espaces de mangrove
- Assurer le développement du lien social par l'aménagement des espaces publics paysagés et naturels de front de mer
- Permettre le développement du port de commerce à Reynold
- Organiser des activités de plaisance en créant des zones de mouillage à sec dans la baie (projet de port à sec) afin de réduire le mouillage sauvage et mieux protéger les coraux;

Équilibrer le développement économique du territoire :

- Centre-Ville et le Hameau de Vert-Pré, pour les administrations publiques diverses et les services privés, mais aussi pour le commerce et l'artisanat de services
- Front de mer urbain, pour la plaisance, la pêche, le commerce et les loisirs;
- Mansarde, pour le commerce, la culture, les loisirs et l'artisanat;
- Pointe Lynch, accompagner le développement du club nautique.
- Fonds-Nicolas et Reynold pour l'activité portuaire, commerce et de plaisance, ainsi que pour l'implantation d'outils de production et de transformation
- Lestrade, un pôle à haute qualité environnementale pour le traitement et la valorisation des déchets;
- Pointe Melon à Pointe Fort, pôle océanographique avec le CCM, le CRAM et l'IFREMER;
- Soutenir le commerce de proximité dans les quartiers et permettre la réalisation de mini-marchés agricoles
- Créer une dynamique commerciale à l'entrée sud du bourg